

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 Octobre 2022

Le 20 Octobre deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de treize en suite de la convocation faite le 14 Octobre 2022.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 22 Septembre 2022

DÉCISIONS

1°/ Achat Cavurnes

1°/ Achat Cavurnes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que toute les cavurnes du cimetièrre sont achetées et qu'il faut donc procéder au renouvellement :

Monsieur le Maire présente l'offre des pompes funèbres Le Boedec de Noyal- Pontivy. Le devis s'élève à 4833.33H.T soit 5800.00 T.T.C

Ainsi que celle de la société LAMOUR , le devis s'élève à 1912.50 € H.T soit 2295.00 TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de valider le devis de la société LAMOUR pour 2 cavurnes soit 3825.00 H.T soit 4590.00€ T.T.C

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

2°/ Délibération modification statut Chemin rural de Quillio – Pont Neuf (610M)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux travaux d'enrobés effectués sur le chemin rural de Quillio vers Pont Neuf sur une distance de 610 m, il convient de reclasser le chemin rural en Route Communale. Cette route communale viendra agrandir celle déjà existante entre le moulin de Quillio et Pont Neuf.

La route communale VC 63 passera donc de 270 Mt à 880 Mt.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à valider cette modification.

3°/ Projet d'aménagement de PONTERRE

1°) Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les nouvelles simulations faites pour l'aménagement de Ponterre. 4 lots seront proposés à la vente de 515 m2 à 680 m2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de valider la proposition du Cabinet NICOLAS

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4°/Modification statuts de Morbihan Energies

Monsieur le Maire informe l'assemblée des modifications statutaires de Morbihan Energies. L'objet de cette modification statutaire vise à actualiser la liste des membres de Morbihan Energie afin de prendre en compte l'adhésion au syndicat des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Questembert communauté, Auray Quiberon terre atlantique, Arc Sud Bretagne, Roi Morvan communauté, Lorient agglomération, Pontivy Communauté et Baud Communauté.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **15 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

DECIDE de d'accepter les modifications statutaires de Morbihan Energies.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5°) Questions Diverses :

- **1°) Proposition d'achat parcelle pour l'antenne FREE/ Parking**

Monsieur le Maire présente la proposition reçue ATC France.

La société ATC France est intéressée par le rachat du foncier d'une portion de la parcelle sis lieu -dit Bodivo, Section ZL, Parcelle 175 sur laquelle est implantée une antenne. Elle est à ce jour louée.

ATC France propose d'ouvrir une étude de cette possibilité. ATC France supportera toutes les démarches et coûts afférents à cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de ne pas donner suite à la demande d'ATC France et d'en garder la pleine propriété

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- **2°) Demande d'un référent SDIS**

Monsieur le maire fait part de la demande du SDIS de nommer élus qui soit le référent du SDIS.

Mr LE BADEZET Cédric se porte volontaire pour assumer cette fonction vis-à-vis du SDIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de nommer Mr LE BADEZET Cédric, référent SDIS pour la commune

3°) AIDE EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la reconduction du dispositif exceptionnel d'aide aux communes de moins de 10000 habitants pour cette année 2022 par le Conseil départemental.

Cette aide de 50000€ (80%) de la dépense HT totale, pourra être attribuée pour des investissements en matière de voirie, d'aménagement et de mobilier urbain dont l'opération évaluée à 62500€ sans autre aide que celle du département.

Les demandes d'aides devront être déposées avant le 1^{er} novembre 2022 dernier délai.

Monsieur le maire propose de constituer un dossier (avec demande de devis) pour l'opération de désenclavement au niveau de l'école, avec aménagement d'un parking pour les parents ainsi qu'un abri bus pour les élèves utilisant les transports scolaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 15 voix pour, 0 contres, 0 abstention

- **DECIDE** de demander l'aide exceptionnelle auprès du conseil départemental pour l'opération de désenclavement au niveau de l'école, aménagement d'un parking pour les parents ainsi qu'un abri bus pour les élèves utilisant les transports scolaires.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS

1°/ Bilan Financier

Mme Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, présidente de la commission finances, présente aux membres de l'assemblée l'état des finances au 19/10/2022. Vigilance sur les charges de personnel et des consommations de carburants et fluides de chauffage

2°/ Compte rendu des élections du CME

Mme GUILLEMOT Marianne nous présente le compte rendu des élections du CME

Les nouveaux membres du conseil municipal des enfants ont été élus lundi 17 octobre, Il y avait 23 votants, 22 suffrages exprimés :

Ont été élus : 2 élèves de CE2, 3 élèves de CM1, 3 élèves de CM2)

Le premier conseil aura lieu le lundi 7 Novembre à la salle des expositions de la médiathèque de 16h30 à 17h30

Ils vont aussi être conviés à la cérémonie du 11 Novembre

3°/ Date des vœux du maire

Les vœux du Maire seront célébrés le 13 Janvier 2023 à 18H30 à la salle polyvalente

4°/ Elagage :

Pour améliorer le réseau télécom, une campagne d'élagage des voies communales devra être entreprise courant de l'hiver. La commune fera réaliser les travaux sur les parcelles non entretenues par les propriétaires et à ce titre, ils recevront une facture selon le tarif qui sera établi. Les déchets de coupe seront déposés sur les parcelles concernées.

Les factures seront émises à chaque propriétaire concerné, dès les travaux réalisés, en fonction du temps indiqué par l'entreprise.

5°/ Conseil d'école

Mme GUILLEMOT Marianne nous fait connaître les différents points du dernier conseil d'école.

6°/ Question Diverses

1°) Cérémonie du 11 Novembre 2022

Toute la population, les enseignants et les élèves de l'école et les pompiers sont invités à cette cérémonie.

La commémoration du 11 novembre se déroulera comme suit :

11 H 00 – Rassemblement dans la cour de la Mairie,

11 H 30 – Dépôt de gerbes au monument aux morts,

12 H 00 – Vin d'honneur à la salle polyvalente

Prochain conseil municipal : jeudi 17 Novembre 2022 à 20h30